

FORMATION

LA POLLUTION DES SOLS : PRISE EN COMPTE DANS LES PROJETS DE CONSTRUCTION, DE REHABILITATION ET D'AMENAGEMENT

DATES DE FORMATION :

A définir

OBJECTIFS

Connaître

- les caractéristiques d'un terrain ou d'un bâtiment pollué.
- les principaux polluants.

Savoir

- reconnaître un terrain ou un bâtiment pollué.
- comment procéder au diagnostic d'un site pollué.

Être capable

- d'envisager une dépollution.
- de construire sans dépolluer.

CONTEXTE

Construire la ville sur la ville, urbaniser les friches ou réhabiliter un bâtiment existant peut être contraint par une pollution connue ou cachée.

Sites industriels, stations-service, cuves de stockage de fioul en sous-sol peuvent représenter des difficultés lors du projet de construction, de réhabilitation ou d'aménagement.

Différents types de pollution peuvent se révéler auxquels il conviendra d'appliquer tel procédé de dépollution, de remédiation ou de neutralisation, autant de questions que les diagnostics permettent d'aborder pour envisager la réalisation des opérations dans de bonnes conditions.

Lieu de la formation :

Lieu à définir en Lorraine ou Champagne-Ardenne
Salles et ateliers accessibles aux PMR.
Référente PSH : Chrystèle DJAROUN

Intervenants

Philippe OUDIN - BET SEMACO

Public

Agences d'architecture / Paysage / Urbanisme, maîtres d'ouvrage, bureaux d'études, entreprises, maîtres d'œuvre et tous les professionnels du bâtiment.

Pré-requis

Etre architecte, paysagiste, ingénieur ou technicien du bâtiment, maître d'ouvrage public ou privé, avec une expérience en construction, réhabilitation et/ou aménagement

Durée

2 jours : soit 14 heures de formation avec exercices individuels. QCM

Note de satisfaction des sessions précédentes

Appréciation globale sur les précédentes sessions organisées par CLASSE 4 : **9.5/10**

Date limite d'inscription—Contact

Date limite : 15 jours avant la formation (n'hésitez pas à nous contacter si vous êtes en dehors de ce délai).

Chrystèle DJAROUN | 03-83-31-09-88
formations@envirobatgrandest.fr

LA POLLUTION DES SOLS

Introduction

- *Qu'est-ce qu'un sol pollué*
- *Les principaux polluants du sol : polluants industriels, polluants agricoles*
- *Quand parler de pollution*
- *Anticiper les problématiques*
- *Les différents acteurs en présence*

Mon terrain est-il pollué ou non

- *Les sources d'informations directes*
- *Le diagnostic de sol et les normes*
- *Les responsabilités respectives*

Interaction entre bâtiment et pollution du sol

- *La migration : principes, évaluation*
- *La notion d'exposition*

Les cas particuliers

Les espaces verts, la cuve à fioul, les stations-service/garages automobiles, les chaufferies, l'AEP, l'assainissement

Construire ou rénover sur un terrain pollué

- *La transaction foncière*
- *La phase conception*
- *La phase maîtrise d'œuvre*

Comment envisager une dépollution

- *Paramètres à prendre en compte*
- *Les principales techniques*
- *La gestion des aléas*

Comment construire sans dépolluer

- *L'adaptation du projet à la pollution*
- *Les techniques de maintien en place de la pollution*
- *La sécurisation dans le temps : technique, juridique*

Question / Réponses et conclusion

Pédagogie

Apports théoriques sous forme de vidéo projection et exercice d'application individuel sur étude de cas concret pour validation des acquis.

Modalités de suivi et d'appréciation

Emargement par demi-journée - Certificat de formation. Validation des acquis par exercices pratiques et QCM.

Coût de la formation

Prise en charge selon critères, faire la demande auprès votre organisme.

Les repas ne sont pas compris, et sont à la charge de chaque participant.

COÛT TVA 20%	HT	TTC
Pédagogique	800 €	960 €
Global	800 €	960 €

Contact et informations

Chrystèle DJAROUN | 03-83-31-09-88
 formations@envirobatgrandest.fr
 www.envirobatgrandest.fr

Référent PSH : Chrystèle DJAROUN

Organisme de formation

Envirobat Grand Est – ARCAD LQE -
 62 rue de Metz – CS 83 333 - 54 014
 Nancy

"déclaration d'activité enregistrée
 sous le numéro 44540438754 auprès
 du préfet de région GRAND EST"

Siret 50059848700014 – APE : 94 99Z
 - Association loi du 1er juillet 1901